



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires et de la Mer
des Bouches-du-Rhône**

PERTURBATION INTENTIONNELLE ET RÉGULATION DU GOELAND LEUCOPHÉE (*LARUS MICHAHELLIS*) DANS LA VILLE DE MARSEILLE POUR LES ANNÉES 2024 À 2026.

NOTE DE PRÉSENTATION

**de la Direction départementale des Territoires et de la Mer
pour la mise en consultation publique au titre de l'article L.123-19-2 du Code de
l'Environnement,
du dossier de demande de régulation de Goeland Leucophée
présenté par la Ville de Marseille
en application de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement,
dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique.**

Les services de l'État sont tenus de veiller au meilleur équilibre entre les enjeux de santé et sécurité publique et ceux de la préservation de la biodiversité.

La ville de Marseille est impactée par la présence importante du Goéland Leucophé sur son territoire. Ces oiseaux peuvent entraîner de nombreuses perturbations (bruit, saleté...). La ville de Marseille fait l'objet chaque année de plusieurs 10 aines de plaintes par des riverains. Les arrondissements proches de la côte sont les plus impactés.

Pour diminuer ces perturbations, la ville souhaite renouveler sa demande de perturbation intentionnelle et de régulation de l'espèce protégée Goéland Leucophé. Cette demande comporte le prélèvement de 300 individus par an sur la période 2024 à 2026. Les actions de dérangements et de stérilisation de l'espèce étant favorisées.

Pour la campagne 2024 à 2026, la commune s'est basée sur les bilans des prélèvements de 2021 à 2023 ainsi que sur un protocole de perturbation régulation de l'espèce.

Vous trouverez en consultation du public les pièces constituant le dossier de demande de dérogation pour la période 2024 à 2026, ainsi que l'avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel.